

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ASSAINISSEMENT ET
DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi

Agence du Bassin du Fleuve Niger
(A.B.F.N)



**PROJET DE REHABILITATION ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU FLEUVE
NIGER (ABFN)**

TERMES DE REFERENCE
RECRUTEMENT D'UN EXPERT EN ENVIRONNEMENT

JUILLET 2018

CONTEXTE

Le Mali est un vaste pays continental d'une superficie de 1 241 238 km² dont les 2/3 sont désertiques et sahéliens. Il est situé dans la partie nord de l'Afrique de l'Ouest et partage plus de 7200 km de frontières avec sept pays voisins dont : le Sénégal à l'Ouest, la Guinée et la Côte d'Ivoire au Sud, le Burkina Faso et le Niger à l'Est et l'Algérie et la Mauritanie au Nord.

Deux fleuves traversent le Mali dont le plus important est le fleuve Niger avec une longueur de 1750 km dans ce pays. Le fleuve Niger doit sa réputation de fleuve nourricier grâce à ses immenses richesses naturelles et potentialités et aux peuples qui vivent de ses bienfaits. Il offre poissons, riz, bétail, produits maraichers et permet ainsi le transport de ces produits vers les marchés locaux et régionaux.

Malgré ces énormes potentialités économiques, les régions du nord restent caractérisées par un sous-développement endémique. A l'instar du reste du Mali, la pauvreté y est un phénomène essentiellement rural caractérisée par des niveaux bas de productivité agricole et un isolement limitant les perspectives de progrès. Cet isolement est plus accentué pour le delta intérieur du Niger (DIN), devenant ainsi un véritable handicap au développement de cette zone, qui pourtant recèle davantage de potentialités.

En vue de contribuer au développement de cette zone agro-écologique fragile, le Gouvernement du Mali a sollicité et obtenu un crédit auprès de la Banque mondiale pour financer le Projet de Réhabilitation Economique et Environnementale du Fleuve Niger (PREEFN).

Il s'agit, pour le Gouvernement du Mali, de lutter efficacement contre les effets des changements climatiques sur le fleuve Niger et lui permettre de continuer à fournir les services écosystémiques.

L'Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN) du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, en sa qualité d'Agence d'Exécution, compte utiliser une partie de ce crédit pour effectuer les paiements au titre de la gestion du projet, en ce qui concerne les prestations du personnel nécessaire à la mise en œuvre du PREEFN.

Les présents termes de référence sont initiés à cet effet.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Le Projet de Réhabilitation Economique et Environnementale du Fleuve Niger (PREEFN) comporte essentiellement les trois composantes suivantes :

- Renforcement de la gestion stratégique et du suivi des ressources du fleuve Niger et l'amélioration de la navigabilité du fleuve Niger au Mali ;
- Amélioration de la viabilité socio-économique des activités sur le fleuve Niger et l'amélioration des conditions de vie des populations et des écosystèmes dans le Delta Intérieur du Niger ;
- Gestion du projet.

La première composante comprend les deux sous – composantes suivantes :

Sous – composante 1.1 : Renforcement du suivi environnemental du fleuve Niger.

La mise en place d'un Observatoire pour le suivi du fleuve Niger au Mali s'inscrit dans le cadre stratégique établi par le Programme national de sauvegarde du fleuve Niger (PNS-FN) ; l'objectif visé par ce programme étant de contribuer à la réalisation et à la capitalisation de tous les stocks (économiques, environnementaux ou sociaux), et à la mobilité sur le fleuve Niger.

Cet Observatoire fournira aux parties prenantes maliennes un accès plus efficace et durable aux données et informations sur le fleuve Niger et son bassin, et mettra au point une infrastructure de données spatiales (IDS).

Sous – composante 1.2 : Soutien à la gestion stratégique des infrastructures, des ressources et des parties prenantes dans le Delta Intérieur du Niger (DIN).

La gestion du DIN se constitue essentiellement de la gestion des services publics et des structures décentralisées des ministères du développement rural (agriculture, élevage et pêche), de l'Eau, des Transports et de l'Environnement. Cette gestion implique également des organisations socioprofessionnelles et non gouvernementales dans ces secteurs, le secteur privé et les communautés locales. Malgré l'existence de politiques et stratégies relatives à la croissance et au développement local avec des conséquences sur l'utilisation des ressources du fleuve, les dispositions actuelles laissent en suspens la question de la gestion de nombreux intérêts et besoins concurrents.

La sous-composante sera donc utilisée pour soutenir les organismes multipartites en identifiant les domaines d'intérêts concurrentiels et les communes afin de leur permettre d'améliorer leur gestion des ports neufs et réhabilités, et des berges du fleuve consolidées.

La Composante 2 porte sur la viabilité socio-économique des activités sur le fleuve Niger

L'amélioration des conditions socio-économiques de la population vivant dans les villages et les communes ciblées comprendra des investissements se renforçant mutuellement. Il s'agira d'améliorer l'accès aux marchés et le transport des personnes. Les investissements viseront également l'amélioration de l'accès aux activités socio-économiques auxquelles les personnes prennent part en vue de générer des biens à échanger, ainsi que de la protection des écosystèmes du DIN qui fournissent les opportunités adéquates au renforcement des moyens de subsistance des populations.

Cette composante comprend les quatre sous – composantes suivantes :

Sous – composante 2.1 : Améliorer la navigabilité du DIN

Elle repose essentiellement sur le dragage et le balisage du chenal navigable en sections discontinues d'environ 108 km, là où le fleuve n'est pas assez profond et pose des problèmes lorsque les eaux deviennent trop basses pour le passage des bateaux.

L'estimation de la quantité minimale de dragage pour le tronçon de Ké Macina à Akka de façon à assurer la navigation pendant huit (8) mois et pour un débit de 150 m³/s, est d'environ 3,3 m³ de matériau.

Le projet soutiendra l'installation de 27 balises de chenaux supplémentaires dans le DIN pour signaler les zones à problèmes, afin de permettre aux navires de naviguer de façon plus sûre sur les segments dangereux.

Sous - composante 2.2: Accroître la fiabilité des nœuds de transport par voies navigables intérieures au moyen de la construction/réhabilitation d'infrastructures portuaires du fleuve

Les nouveaux quais à créer sont basés sur l'étude de préfaisabilité réalisée pour Kouakourou, et comprennent des éléments similaires adaptés à chaque site. Le plan comprend une plateforme d'accostage au centre, bordée en amont par un épi et d'une plateforme de commerce, et en aval par un épi. Une rampe d'accès relie la plateforme d'accostage à la plateforme de commerce.

La plateforme de commerce et les épis, qui sont construits dans le lit du fleuve, serviront à protéger la plateforme d'accostage contre le courant d'eau et les intempéries.

L'ensemble de l'ouvrage constitue également une butée pour les berges, les protégeant ainsi contre l'érosion.

Sous - composante 2.3: Amélioration des opportunités socio-économiques et des fonctions écosystémiques du DIN.

Les investissements du PREEFN pour l'amélioration de la navigabilité sur le DIN complèteront l'accès aux marchés et le transport des personnes et fourniront des investissements nécessaires à l'amélioration de la situation socioéconomique des populations locales et les fonctions écosystémiques dans le DIN. Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations, le PREEFN cherche à adopter des approches participatives et inclusives pour la mise en œuvre d'activités identifiées au moyen d'une collaboration avec une variété d'acteurs différents, ainsi qu'à répondre aux besoins locaux et à renforcer les plans de développement local et régional. L'objectif de ces investissements est de réduire la pauvreté et d'assurer le développement durable tout en préservant l'écosystème du fleuve Niger.

Les analyses et les consultations avec les communes ciblées par le PREEFN ont identifié plusieurs activités prioritaires qui seront au centre des investissements : riz irrigué, élevage, pêche et aquaculture, cultures maraîchères pour les femmes, cultures d'arbres pour les jeunes, reboisement et centres d'information et services de vulgarisation.

Pour satisfaire les besoins les plus pressants des collectivités locales, en conformité avec les Programmes de Développement Economique, Social et Culturel (PDSEC) et pour faire face aux conséquences du changement climatique, cette sous composante se concentrera sur les activités traditionnellement pratiquées dans les communes ciblées, mais avec l'objectif de les améliorer.

Sous - composante 2.4: ouverture et réhabilitation des canaux, et protection des rives

Le réseau de chenaux situés dans le DIN est essentiel pour la vie économique des populations de cette région. Les activités de cette sous-composante porteront sur la réhabilitation ou l'ouverture de canaux, où les flux naturels ont été bloqués, ce qui ne leur permet plus de jouer leurs rôles essentiels de voie de transport, de remplissage des bassins pour l'aquaculture et l'agriculture, ou d'approvisionnement de plaines aux fins d'activités économiques. Elles concerneront également la construction de canaux destinés à assurer les fonctions essentielles à une vie harmonieuse de la population de plus en plus nombreuse.

La troisième composante concerne la gestion du projet.

Elle garantira une planification opérationnelle, un suivi et une mise en œuvre efficaces du projet. Elle permettra de financer les coûts opérationnels de l'Agence du Bassin du Fleuve Niger pour la supervision, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet.

JUSTIFICATION DE LA MISSION

Conformément au préambule de la Constitution du Mali en ce qui concerne la protection de l'environnement, la Politique Nationale de Protection de l'Environnement a pour but d'engager le Gouvernement et l'ensemble du peuple malien à intégrer la protection de l'environnement dans toute décision qui touche la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques, programmes et activités de développement.

Par la nature, les caractéristiques et l'envergure des travaux envisagés dans le cadre de l'exécution du Projet, le PREEFN s'est vu classé en catégorie « A » selon les critères de catégorisation environnementale de la Banque mondiale et sept politiques opérationnelles de sauvegardes environnementales et sociales ont été déclenchées à savoir : OP 4.01 - Évaluation environnementale, OP 4.04 - Habitats naturels, OP 4.09 - Lutte antiparasitaire, OP 4.37 - Sécurité des barrages,

OP 4.11 - Ressources culturelles physiques, OP 4.12 - Réinstallation Involontaire, et OP 7.50 - Projets sur les voies navigables internationales. En conséquence, quatre instruments de sauvegardes ont été élaborés: (i) un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), (ii) une Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES), (iii) un cadre de Politique de Réinstallation (CPR), (iv) une notice d'impact environnemental et social (NIES),etc.

Le PREEFN comporte de multiples sous-projets notamment, la construction de quais, le dragage de chenaux, la réhabilitation et des berges et la restauration de chenaux .Ces sous-projets, à l'instar de toute intervention opérant des modifications au plan environnemental et social induisent des impacts sur les composantes biophysiques et humaines en termes de perturbation du cadre de vie, génération de déchets solides et liquides, insécurité liée aux travaux, occupation de terrain privé, etc.

Pour identifier, prévenir, minimiser ou atténuer les impacts négatifs des sous-projets, le CGES propose un processus d'examen environnemental et social qui vise à s'assurer de la prise en compte des paramètres socio-environnementaux au cours de la mise en œuvre des sous-projets. C'est ainsi que sont systématiquement examinés tous les sous-projets soumis au financement du PREEFN.

Afin de s'assurer de la prise en compte efficace et à temps des impacts environnementaux et sociaux potentiels associés aux activités, le PREEFN envisage le recrutement d'un (e) Spécialiste en Environnement.

Le recrutement de ce/cette spécialiste vise à permettre une prise en charge effective des aspects environnementaux et sociaux pour toutes les activités et ainsi assurer le reporting régulier de la gestion environnementale et sociale du PREEFN.

Les présents termes de référence situent le mandat et le profil du/de la Spécialiste en Environnement à recruter en vue d'appuyer l'Equipe du projet en matière de planification, d'exécution et de suivi environnemental et social des activités de terrain.

OBJECTIF DE LA MISSION

Le (la) Spécialiste en Environnement aura la responsabilité de la gestion des aspects environnementaux (environnement biophysique, Hygiène, Santé et Sécurité des employés et des populations riveraines des travaux) des activités sous la supervision et la coordination directes du Coordinateur du PREEFN. Il travaillera en étroite collaboration avec le spécialiste chargé des questions sociales.

A cet effet, le (la) Spécialiste veillera à l'intégration et à la gestion des aspects environnementaux dans la planification et l'exécution du projet.

PRINCIPALES MISSIONS DE L'EXPERT

Sous l'autorité générale du Coordinateur du projet, le Spécialiste en Environnement a pour principale mission d'assurer la prise en compte des questions environnementales relatives aux activités du projet. Le Spécialiste en Environnement est chargé de :

- assurer la diffusion et l'appropriation adéquates des documents de sauvegarde environnementale (CGES, PGES, etc.) par les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet dès son démarrage ;
- s'assurer de la prise en compte des dispositions juridiques nationales et internationales ainsi que des politiques opérationnelles de la Banque mondiale en matière de sauvegarde environnementale déclenchées par le projet dans la conduite des activités,

- participer à l'élaboration du Plan de Travail et Budget Annuel(PTBA) et orienter la planification des activités en tenant compte des diligences environnementales qui précèdent la réalisation de certaines activités
- réaliser le screening environnemental et social des activités inscrites dans le plan de travail annuel avant leur démarrage, les catégoriser et assumer les mesures de conformité environnementale y relatives ;
- assurer l'interface entre la Coordination du projet et les partenaires concernées par la conformité des dispositions environnementales et sociales et le respect des normes techniques des réalisations physiques ;
- participer à la planification, la coordination, l'analyse et la validation des études et des documents en matière de sauvegarde environnementale,
- appuyer et former l'équipe du PREEFN, les agents et structures impliqués dans le suivi environnemental et social
- assurer en collaboration avec les parties prenantes, le rapportage des informations sur le suivi de la mise en œuvre des instruments de sauvegarde environnementale;
- veiller au respect des procédures et normes techniques des réalisations physiques du projet et à la mise en œuvre des recommandations environnementales et sociales
- appuyer les services techniques des administrations en charge de la mise en œuvre des politiques environnementales et sociales des pays ;
- s'assurer de l'intégration des aspects environnementaux dans la conception des composantes des sous-projets, de l'intégration dans les Dossiers d'Appel d'Offres(DAO) et les marchés des entreprises des clauses environnementales et sociales ainsi que de leur respect par les entreprises ;
- participer au processus de sélection des sous-traitants devant intervenir sur des études et travaux ayant un lien avec les sauvegardes environnementale et sociale ;
- veiller à la mise en œuvre effective des mesures environnementales prévues dans les documents de sauvegarde environnementale et sociale dans le cadre de la planification, de la surveillance et du suivi environnemental des sous-projets ;
- conseiller le Coordonnateur National sur toutes les questions se rapportant à la prise en compte des mesures de sauvegarde environnementales et sociales et au respect des normes techniques des réalisations physiques ;
- analyser les données de la surveillance et du suivi environnemental et proposer des mesures d'amélioration de la gestion environnementale des activités,
- faire le reportage trimestriel de la mise en œuvre des aspects de sauvegarde environnementale et des changements climatiques du projet.
- apporter des appuis techniques aux acteurs concernés pour la mise en œuvre des aspects de sauvegarde environnementale et des changements climatiques tout au long du cycle du projet ; processus de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation.
- participer à la mise en œuvre des recommandations (relatives aux aspects de sauvegarde environnementale) des rapports des missions d'appui à la mise en œuvre du projet de la Banque mondiale ;

- Exécuter toutes tâches à lui confiées par le Coordonnateur National et qui sont en relation avec les tâches définies.

QUALIFICATION ET EXPERIENCE REQUISES

Le/la candidat (e) au poste de Spécialiste en Environnement du projet doit posséder les qualifications, expériences et aptitude suivantes :

- avoir au minimum un diplôme universitaire de niveau Bac+5 en Sciences de l'Environnement (Environnement, Eaux et Forêts, Géographie, etc.) ou tout diplôme équivalent ;
- avoir au moins cinq (5) ans d'expériences professionnelles cumulées dans l'administration publique ou privée dans les domaines des questions environnementales et sociales ;
- une expérience en qualité de spécialiste en environnement dans un projet de la Banque mondiale serait un avantage considérable ;
- avoir une expérience, ou des connaissances approfondies de la législation malienne en matière de préservation de l'environnement et des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale ;
- avoir une expérience ou connaissance des procédures nationales en matière d'évaluation environnementale et sociale de projet de développement ; justifier d'une connaissance avérée des procédures de la Banque mondiale ;
- être capable de travailler sous pression;
- faire preuve de dynamisme et d'une bonne organisation ainsi qu'une aptitude au travail en équipe et de terrain ;
- avoir une bonne capacité de rédaction et de communication en Français et des aptitudes à exploiter des documents en anglais ;
- faire montre d'une bonne capacité d'exécution de toutes les tâches à lui/elle confier ;
- faire preuve d'une grande discrétion dans l'exécution de ses tâches ;
- avoir une bonne capacité de résolution des problèmes liés aux questions environnementale et sociales des projets de développement ;
- pouvoir travailler de concert avec sa hiérarchie tout en gardant une certaine autonomie ;
- être organisé(e), rigoureux (se) et capable de produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
- Disposer d'une connaissance informatique des logiciels courants (Word, Excel, Power point, E-mail, et tous autres outils de communication).

DUREE ET EVALUATION DE LA MISSION

La durée totale des prestations est de 1 an renouvelable à temps plein assortie d'une période d'essai de six (06) mois Au cas où la performance du consultant est satisfaisante, son contrat pourra être reconduit pour couvrir la durée du Projet, sous réserve de l'évaluation annuelle de sa performance jugée satisfaisante par le Coordonnateur national de l'UGP, et confirmée avec l'avis de la Banque mondiale.

Lieu d'affectation: Bamako avec des déplacements dans les sites du projet en fonction des besoins.

CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats(e)s devront soumettre un dossier de candidature comprenant :

- une Demande manuscrite adressée au coordonnateur du projet ;
- une lettre de motivation datée et signée;

- un curriculum vitae détaillé ;
- la photocopie certifiée des diplômes et(ou lettres d'équivalence pour les diplômes étrangers) attestations mentionnés dans le curriculum vitae (CV).

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Etapes de recrutement

Le recrutement se déroulera en trois (03) phases suivantes:

- une phase de présélection sur analyse de dossiers ;
- une phase d'entretiens ;
- une phase de négociation du contrat.

Critères de présélection et de sélection des candidats

Une grille de présélection arrêtée par le PREEFN sera établie en considération des termes de référence. La sélection des candidats sera basée sur les critères non exhaustifs suivants :

- la qualification ou le niveau d'étude (diplôme) ;
- l'expérience professionnelle globale, spécifique et similaire ainsi que la connaissance et de la réglementation nationale en matière de protection de l'environnement et des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale;
- la connaissance des instruments d'évaluation environnementale et sociale;
- l'aptitude à travailler en équipe et à exécuter des missions de terrain.

Méthode de sélection et dossier de candidature

Le recrutement sera effectué par appel à candidatures suivant les Directives de Consultant de la Banque mondiale.

NB : Le Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, (édition de Janvier 2011 version révisée de Juillet 2014).

S'agissant d'un poste contractuel, il reste entendu que le recrutement d'un candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions de la clause 1.13 d) des 'Directives Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID' de Janvier 2011 version révisée de Juillet 2014, qui précisent que les représentants du gouvernement et les fonctionnaires du pays de l'Emprunteur peuvent être engagés pour des marchés portant sur des services de conseil, à titre individuel ou en tant que membres de l'équipe d'experts d'un bureau de consultants, sous réserve que cela ne soit pas incompatible avec le droit de la fonction publique ou d'autres lois et règlements, ou politiques du pays de l'Emprunteur et (i) s'ils sont en congé sans solde, retraités ou ont démissionné ; (ii) s'ils ne sont pas engagés par l'organisme pour lequel ils travaillaient avant leur départ en congé sans solde, en retraite ou leur démission ; et (iii) si leur engagement ne donne pas lieu à un conflit d'intérêts (voir paragraphe 1.9).

Le dossier devra être déposé sous plis fermé avec la mention "Recrutement d'un (e) Spécialiste (e) en Environnement " au plus tard le **mardi 14 août 2018 à 16 heures** précises à l'adresse suivante :

siège de l'ABFN sis Baco Djicoroni ACI Baco Djicoroni ACI Rue 627 Porte L 3120, Tél : 20 28 19 92 – Bamako- tourehamanitou@yahoo.fr.